



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Mardi 11 Décembre 2018

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE

INFORMATIONS

Les Clubs du Championnat N3 doivent établir et faire signer par le Délégué une feuille de recette (entrées payantes ou non) et la transmettre rapidement à la Ligue. La billetterie est OBLIGATOIRE (voir règlement FFF). La Commission Régionale des Compétitions contrôlera.

RAPPELS

- **ARBITRES, DELEGUES.**

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- **F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :**

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA F.M.I. ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « Footclubs » n'est plus permise.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse le jour même un mail d'information de ce report au service Compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les Compétitions Régionales.

Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « Footclubs », seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le

Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel, les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « footclubs », menu organisation, onglet centre de gestion, Ligue, cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

1 / Pour le week-end des 12 et 13 Janvier 2019

REGIONAL 1 – Poule B :

- N° 21139.1 : M.D.A. Foot (2) / Limonest F.C. (2) (match remis du 25/11/18)
- N° 21142.1 : Montélimar U.S. / Côte Chaude S.P. (match remis du 24/11/2018)

2 / Pour le week-end des 09 et 10 Février 2019

REGIONAL 2 – Poule D :

- N° 20246.1 : Aubenas Sud Ardèche / F.C. Roche Saint Genest (match remis du 24/11/2018)

REGIONAL 3 – Poule E :

- N° 20638.1 : A.S. Saint Donat / Ol. Saint Genis Laval (match remis du 25/11/2018)
- N° 20655.1 : Crest Aouste / Bords de Saône (2) (match remis du 15/12/2018)

3 / Pour le week-end des 16 et 17 Février 2019

REGIONAL 3 – Poule E :

- N° 20191.1: F.C. Tricastin / A.S. Saint Donat (match reporté du 02/12/2018)

4 / Pour le week-end des 23 et 24 Février 2019

REGIONAL 2 – Poule C :

- N° 20191.1: F.C. D'Annecy (2) / U.S. Annecy Le Vieux (match reporté du 09/12/2018)

REGIONAL 2 – Poule D :

- N° 20223.1 : Bords de Saône / F.C. Roche Saint Genest (match du 27/10/18 à rejouer)

REGIONAL 2 – Poule E :

- N° 20318.1 : MOS 3R Foot / Roannais Foot 42 (match remis du 02/12/18)

REGIONAL 3 – Poule A :

- N° 20367.1 : Sauveteurs Brivois / Lempdes Sports (2) (match remis du 10/11/18)

REGIONAL 3 – Poule B :

- N° 20454.1 : Pierrefort E.S. / U.S. Vic le Comte (match remis du 09/12/18)
- N° 20455.1 : Ytrac Foot (2) / A.S. Saint Genès Champanelle (match remis du 09/12/2018)

REGIONAL 3 – Poule C :

- N° 20491.1 : A.S. Loudes / Lignerolles Lavault (match remis du 28/10/18)
- N° 20492.1 : J.S. Saint Priest des Champs / U.S. Brioude (2) (match remis du 28/10/18)

REGIONAL 3 – Poule D :

- N° 20562.1 : Olympique Saint Julien Chapeuil / U.S. Maringues (match remis du 04/11/18)

REGIONAL 3 – Poule E :

- N° 20624.1 : A.S. Saint Donat / Ent. Sp. Du Rachais (match remis du 01/11/18)
- N° 20632.1 : F.C. Tricastin / S.O. Pont de Chérucy (match remis du 11/11/18)
- N° 20649.1 : Ol. Saint Genis Laval / Crest Aouste (match remis du 09/12/2018)

REGIONAL 3 – Poule F :

- N° 20697.1 : Portes Hautes Cévennes / A.S. Saint Priest (3) (match remis du 11/11/18)
- N° 20711.1 : Chabeuil F.C. / Et. S. Trinité Lyon (match remis du 02/12/2018)

REGIONAL 3 – Poule G :

- N° 20773.1 : F.C. Péageois / Sassenage U.S. (match remis du 25/11/2018)

REGIONAL 3 – Poule H :

- N° 20844.1 : F.C. Valence / Saint Fons C.O. (match remis du 01/12/18)
- N° 20847.1 : F.C. Chambotte / A.S. Ver Sau (match remis du 09/12/18)

MATCH RESTANT A REPROGRAMMER

REGIONAL 1 – Poule B :

- N° 21149.1 : Montélimar U.S. / Salaise sur Sanne (match remis du 01/12/2018)

COURRIERS DES CLUBS (Horaires)

REGIONAL 1 – Poule A :

- **CLERMONT FOOT 63** : le match n° 21319.1, Clermont Foot 63 (3) / S.C. Chataigneraie Cantal se disputera le dimanche 16 décembre 2018 à 15h00.

REGIONAL 2 – Poule A :

- **S.C.A. CUSSET** : le match n° 20061.1, S.C.A. Cusset / R.C. Vichy se disputera le dimanche 16 décembre 2018 à 14h30 sur le terrain René Ferrier (synthétique) du complexe sportif Jean Moulin.

REGIONAL 3 – Poule A :

- **Ent. ST AMANT ET TALLENDE** : le match n° 20394.1, Ent. St Amant et Tallende / U.S. Les Martres de Veyre se disputera le dimanche 16 décembre 2018 à 15h00 au stade Louis Jouhet à Saint Saturnin.
- **LEMPDES-SPORTS** : le match n°20395.1 – Lempdes-Sports (2) / Am. C. Creuzier le Vieux se disputera le dimanche 16 décembre 2018 à 14h30 (au lieu de 15h00).

REGIONAL 3 – Poule C :

- **COMMENTRY F.C.** : le match n° 20524.1, Commentry F.C. / F.C. Chatel-Guyon se disputera le samedi 15 décembre 2018 à 18h00 au lieu de 20h00.

REGIONAL 3 – Poule H :

- **F.C. ECHIROLLES 2** : le match n° 20857.1, F.C. Echirrolles (2) / St Fons CO se disputera le dimanche 16 décembre 2018 à 15h00 au stade Pablo Picasso (changement de terrain).

REGIONAL 3 – Poule J :

- **C.S. AMPHION PUBLIER** : le match n° 20985.1, C.S. Amphion Publier / La Tour St Clair (2) se disputera le dimanche 16 décembre 2018.

REGIONAL 3 – Poule H:

- **N° 20844.1**: F.C. Valence / Saint Fons C.O. (match remis du 01/12/18).
- **N° 20847.1** : F.C. Chambotte / A.S. Ver Sau (match remis du 09/12/18).

AMENDE

Pour non transmission de la F.M.I. avant le dimanche 20h00 – Amende de 25 €

* Match n°20653.1 : R 3 – Poule E (du 09/12/2018) S.O. PONT DE CHERUY

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la FFF.

Yves BEGON

Jean-Pierre HERMEL

Président des Compétitions

Secrétaire de séance